



Info Dom N°69

Madame, Monsieur,

Nous tenons d'abord à remercier celles et ceux qui nous ont communiqué une adresse (portable pour sms, mail) afin de pouvoir communiquer rapidement en cette période difficile. Il est possible à toute personne ne l'ayant pas encore fait de transmettre ses coordonnées à Mme Paulette Clément.

1. Tri sélectif.

La communauté de communes Seille et Grand Couronné, interrogée à ce sujet, nous précise que le Gouvernement, relayé par la Préfecture, autorise tout particulier à se rendre à un **Point d'Apport Volontaire** pour y déposer les matériaux recyclables à condition que ce déplacement s'effectue dans le cadre d'un déplacement pour des achats de première nécessité. Un crochet à ce titre est donc admis, il suffit de **cocher la case n°2** de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Consultez la page Facebook sur le site de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

Seule restriction : les PAV sont actuellement régulièrement vidés. S'ils ne l'étaient plus compte tenu de la situation sanitaire, ne jamais déposer de déchet à proximité de containers pleins : stockage obligatoire au domicile en attente.

L'employé communal remplaçant devrait reprendre la semaine prochaine, il peut aider les familles qui auraient des difficultés à enlever les recyclables, pour quelque raison que ce soit. Consulter le maire ou l'adjointe.

2. Bruits de voisinage.

Avec l'arrivée du printemps, rappel des horaires durant lesquels l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique est autorisé :

- en semaine, du lundi au vendredi : de **8 h 00 à 20 h 00**
- le samedi, de **9 h 00 à 12 h 00** et de **15 h 00 à 19 h 00**
- le dimanche, de **10 h 00 à 12 h 00**

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires, d'autant plus que **nous sommes en période de confinement, que toutes les familles sont présentes chez elles et que le moment est à l'entraide.**

Enfin, il est également rappelé que tout feu dans son jardin ou terrain est strictement interdit en zone urbanisée.

Rappel de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011: **"les déchets biodégradables (herbes de tonte, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage, les épluchures de fruits et légumes) doivent faire l'objet d'un compostage individuel ou d'un dépôt en déchetterie".**

3. Aide aux courses.

Gilles Joncheray (rue Paul Verlaine, le Piroué) propose d'effectuer les courses pour les personnes qui ne pourraient se rendre dans les commerces pour les achats de première nécessité en cette période de confinement.

Le contacter par sms au **06 72 60 82 96** au plus tard le mercredi soir pour des achats qui seraient effectués en fin de semaine.

Livraison gratuite à domicile.

4. Aides diverses.

Monsieur Jean Sfalcin (83, rue Charles Baudelaire) propose également ses services pour toute aide dans ses cordes, pour effectuer les achats de première nécessité et donner des cours aux collégiens et lycéens en tant que professeur d'histoire/géographie.

Le contacter par mail : jean.sfalcin@dbmail.com

5. Présence du commissaire-enquêteur pour le PLUI.

Dans le cadre de l'étape finale du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la présence du commissaire-enquêteur (cf. affichage village et Piroué) prévue le 14 avril en mairie est bien entendu reportée à une date ultérieure.

6. La Poste.

Afin de protéger son personnel, la Poste décide de ralentir encore son activité. A partir du lundi 30 mars, courriers et colis ne seront distribués que le mercredi, le jeudi et le vendredi.

7. Location de la salle polyvalente.

Selon les directives gouvernementales, toute location ou mise à disposition de salle au public est interdite jusqu'au premier mai minimum, jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, toutes les réservations de la salle polyvalente de Dommartin sont annulées.

8. Cellule d'écoute.

L'entreprise Enedis propose aux municipalités de venir en aide aux personnes de plus de 70 ans durant la période actuelle en mettant en place une cellule d'écoute. Le principe : les > 70 ans seront appelés deux fois par semaine, s'ils le souhaitent. Enedis nous transmet les demandes et besoins particuliers qu'ils émettent.

Si vous êtes concerné et intéressé, contacter le maire ou son adjointe.

La municipalité